

Réemploi, réparation et réutilisation en Provence-Alpes-Côte d'Azur : l'ADEME soutient vos projets !

Vous êtes :

- ✓ Un **acteur du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire** (association, SCIC...) ou un **acteur du secteur économique classique** qui souhaite développer une activité de réemploi/réutilisation.
- ✓ Une **collectivité à compétence collective et/ou traitement des déchets**.

Vous souhaitez :

- ✓ **Créer un structure pérenne dédiée au réemploi** permettant de contribuer aux objectifs nationaux et régionaux de réemploi, réparation et réutilisation : recycleries généralistes ; recycleries spécialisées (mono flux, déchets d'activités économiques...).
- ✓ **Créer de nouveaux services** dans une recyclerie existante et/ou **moderniser** une recyclerie existante.
- ✓ **Porter un projet collectif** afin de créer un maillage territorial permettant de rendre le réemploi accessible à tous, et favoriser les coopérations inter-acteurs.

La direction régionale de l'ADEME en Provence-Alpes-Côte d'Azur peut vous aider à financer votre projet !

Nous pouvons apporter notre soutien financier pour la réalisation de votre **étude de faisabilité** (réalisée en externe) et, par la suite, pour les **investissements** nécessaires au démarrage de vos activités. Ces aides n'ont aucun caractère systématique. Elles sont conditionnées au **caractère exemplaire** et **novateur** du projet, à la **quantité de flux** réemployés, au **développement d'une économie circulaire** et à la **contribution du projet à une dynamique de territoire**.

[Découvrir un projet récemment soutenu par l'ADEME](#)

En fonction de la nature des dépenses, nous vous proposons un accompagnement spécifique :

NATURE DES DÉPENSES et liens pour déposer une demande d'aide/s'informer sur les conditions d'éligibilité	TAUX MAXIMUM D'AIDE
Études de diagnostic ou d'accompagnement de projet [demande d'aide] [conditions d'éligibilité]	→ Jusqu'à 70 % des dépenses de prestation externe éligibles plafonnées à : <ul style="list-style-type: none">– 50 K€ pour une étude de diagnostic.– 100 K€ pour une étude d'accompagnement de projet.
Investissements matériels (adaptation, aménagement des locaux, équipements) et immatériels (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage...) [demande d'aide] [conditions d'éligibilité]	→ Jusqu'à 55 % des dépenses éligibles.

ATTENTION : l'opération ne doit pas avoir démarré et aucune dépense ne doit être engagée avant d'avoir déposé un dossier complet auprès de l'ADEME (incitativité de l'aide).